Bulletin financier et commercial.

Nlle-Orléans, 23 août.

Or.....147

Articles		de—	à—
Coton	inf.	— —	— —
	ord.	— 24	— 26
	bon ord.	— 29	— 31
	middl. inf.	— 32	— 34
	middl.	— 35	— 36
	good middl.	— —	— —
	middl. fair.	— —	— —
Sucres	fair à fully fair	— —	— —
	fair à prime	— —	— —
	prime et choix	— —	— —
	inf.	— —	— —
	com. à b. com.	— —	— —
	[illegible]	— —	— —
	[illegible]	— —	— —
	centr. et clarif.	— —	— —
Mélasse	inf., gallon	— —	— —
"	n. r., "	— —	— —
Farine	fine	— —	— —
	superfine	9'50	9.75
	low extra	10'50	— —
	good extra	12 75	13—
Porc. mess, bar baril		36'50	— —
Basse.	Jambon	— 25	— 27
	Épaules	— 17½	— 19
	Côtés	23	— 23¼
Graisse. l.		— 23	— —
Poissonnés.	morue, caisse	— —	— —
	maquereraux, pl.	— —	— —
	harengs, caisse.	— —	— —
Café, l		27¼	— 28
Riz. l		[illegible]	— —
Pommes de terre		[illegible]	2.75
Oignons	" "	[illegible]	4.50
Whiskey rect., gallon		2 —	2.33
Tabac. l.		— —	— —
Huile de charbon, paregall		— —	— —
Œufs, par baril		30 —	32 —
Savon	No. 1.	— —	— —
	No. 2.	— —	— —
Chandelles. l.	sperm.	— —	— —
	star.	— 20	— 25
Beurre. l.		— 17	— 46
Fromage. l.		— 17	— 18
Maïs, boisseau		— 77	— 90
Avoine, boisseau		— 48	— 50
Bœuf, ouest l.		— —	— —
" du Texas par tête		12 —	50 —
Vaches laitières, tête		35 —	80 —
Veaux, tête		7 —	10 —
Moutons, tête		2,20	3 —
Charbon de terre, baril		— —	— —
Chaux, baril		— —	— —

AVIS AUX CONTRIBUABLES

DE LA PAROISSE ST-JEAN-BAPTISTE

Avis public est, par ces présentes, donné aux contribuables de la paroisse St-Jean-Baptiste que le rôle d'assessement de cette paroisse, pour l'année 1866, a été déposé au bureau du recorder.

Toutes les personnes qui se croiront lésées par ledit assessement devront s'adresser audit recorder, dans les trente jours qui suivront la date du présent avis, et faire corriger ledit rôle conformément à la loi.

Paroisse St-Jean-Baptiste, 25 août 1866.

P.-A. DONNALSON,
ASSESSEUR.

NOTICE TO THE TAX PAYERS

OF THE PARISH OF ST JOHN THE BAPTIST

Public notice is hereby given to the Tax Payers of the Parish of St. John the Baptist, that the Assessment Roll of said Parish for the year 1866, has been deposited in the Recorder's office.

All persons who shall think themselves aggrieved by said Assessment may apply to the Recorder within thirty days from this date, and have the same corrected according to law.

Parish of St. John the Baptist, August 25th 1866.

P. A. DONNALSON,
ASSESSOR.

ETAT DE LA LOUISIANE

PAROISSE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Cour du Quatrième District judiciaire

—SUCCESSION DE—

URSULE EUGÉNIE WÈBRE

Veuve d'Edmond Rodrigue.

A tous ceux que cela peut intéresser :

Attendu que Pierre Honorat Rodrigue, de la paroisse St Jean Baptiste, a enregistré le 14 en cette Cour une pétition demandant à être nommé administrateur de la susdite succession,

Avis public est, par ces présentes, donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire par écrit, à mon bureau, dans les dix jours qui suivront la première publication du présent avis, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la demande du pétitionnaire.

Témoin ma signature officielle et le sceau de la 4e Cour judiciaire, dans et pour la paroisse St Jean Baptiste, ce 16 août 1866.

NUMA TREPAGNIER,
greffier.

STATE OF LOUISIANA

PARISH OF ST. JOHN THE BAPTIST

Fourth Judicial District Court.

SUCCESSION OF URSULE EUGENIE WEBRE
widow
EDMUND RODRIGUE

To all whom it may concern :

Whereas Pierre Honorat Rodrigue of this Parish., has deposited and filed in this Court, on the 14th day of August 1866, a petition praying to be appointed administrator of the above succession.

Public notice is hereby given to all whom it may concern to show cause, if any they have or can, by writing, to the undersigned Clerk, within ten days from the first publication hereof, why said demand of administration should not be granted as prayed for.

In faith whereof I have hereunto set my hand and affixed the seal of said Court at the Parish of St. John the Baptist this 16th day of August 1866.

NUMA TREPAGNIER,
clerk.

STATE OF LOUISIANA

PARISH OF SAINT JOHN THE BAPTIST

4th Judicial District Court

—No. 232—

PIERRE AUGUSTIN THIBODAUX
vs.
THÉODULE CHAUFF

By virtue of an order of seizure and sale, bearing date the 3d day of July 1866, to me directed by the honorable the Fourth Judicial District Court of the State of Louisiana, in and for the parish of St.John the Baptist, in the above entitled suit.

I will proceed to sell at public auction at the Court House of this parish,

ON SATURDAY THE 1st DAY OF SEPTEMBER 1866
AT 11 O'CLOCK A. M.

A tract of land situated in the parish of St.John the Baptist, on the left bank of the Mississippi River, being the South West Quarter of Section No 86, and the North West Quarter of Section No 89 East of the Mississippi River, in Township No Eleven South, Range No 6 East, containing three hundred and [illegible] seven acres and forty hundreths more or less acres according to the United States Survey.

TERMS :

CASH ON THE SPOT

Parish of St.John the Baptist july 28th 1866.

U. JACOB,
Sheriff.

ETAT DE LA LOUISIANE

PAROISSE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Cour du Quatrième district judiciaire

—No. 232—

PIERRE AUGUSTIN THIBODAUX
vs.
THEODULE CHAUFF

En vertu d'un ordre de saisie et vente, portant la date du 3 juillet 1866 et à moi adressé par l'honorable Cour du Quatrième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane dans et pour la paroisse St-Jean-Baptiste, dans l'affaire ci-dessus intitulée.

J'offrirai en vente publique à l'encan à la Maison de Cour de cette paroisse,

LE SAMEDI 1er SEPTEMBRE 1866
A onze heures du matin :

Une portion de terre située dans la paroisse St-Jean-Baptiste, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, étant le quartier sud-ouest de la section No. 86 et le quartier nord-ouest de la section No. 89, Est du fleuve Mississipi, dans le Township No. 11 Sud, Range No. 6 Est, contenant trois cent cinquante-sept acres et quarante centièmes d'acre de superficie d'après l'arpentage des Etats-Unis.

CONDITIONS :

COMPTANT SUR LES LIEUX.

Paroisse Saint-Jean-Baptiste, 26 juillet 1866.

U. JACOB.
shérif.

STATE OF LOUISIANA

PARISH OF ST. JOHN THE BAPTIST

4th Judicial District Court

—No. 234—

ANDRÉ A. DORIOCOURT, agent
vs.
VALSIN DONALDSON

By virtue of an order of seizure and sale, bearing date the 20th day of july 1866, to me directed by the honorable the Fourth Judicial District Court of the State of Louisiana in and for the Parish of St.John the Baptist. In the above entitled suit :

I will proceed to sell at public auction at the Court House of this Parish,

ON SATURDAY THE 1st DAY OF SEPTEMBER 1866
AT 11 O'CLOCK A. M.

a certain tract of land situated in the parish of St.John the Baptist, on the right bank of the Mississippi river measuring one arpent more or less front on said river, and eighty arpents more or less in depth, bounded on the upper line by the property of Eugène Landaiche, and on lower line by the property of Pierre Bozonnier Marmillion, together with all the buildings and improvements thereon and thereto belonging.

TERMS :

CASH ON THE SPOT.

Parish of St. John the Baptist July 28th 1866.

U. JACOB,
Sheriff.

ETAT DE LA LOUISIANE

PAROISSE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Cour du Quatrième district judiciaire

—No. 234—

ANDRE A. DORIOCOURT, agent
vs.
VALSIN DONALDSON

En vertu d'un ordre de saisie et de vente daté du 20 juillet 1866, à moi adressé par l'honorable Cour du Quatrième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, dans et pour la paroisse St-Jean-Baptiste, dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Je procéderai en vente publique à la Maison de Cour,

LE SAMEDI 1er SEPTEMBRE 1866
A ONZE HEURES A. M.,

Une certaine portion de terre située dans la paroisse St-Jean-Baptiste, sur la rive droite du fleuve Mississipi, mesurant un arpent plus ou moins de face au dit fleuve, sur quatre-vingts arpents plus ou moins de profondeur, borné à la limite supérieure par la propriété d'Eugène Landaiche et à la limite inférieure par la propriété de Pierre Bozonnier Marmillion, ensemble toutes les bâtisses qui s'y trouvent et en dépendent.

CONDITIONS :

COMPTANT SUR LES LIEUX.

Paroisse St-Jean-Baptiste, 28 juillet 1866.

U. JACOB,
shérif.

28jlet.

ETAT DE LA LOUISIANE

PAROISSE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Cour du Quatrième district judiciaire

—No. 156—

JOSEPH THOMAS POLLET
vs.
EDOUARD ROUSSEL

En vertu d'un writ de *fieri facias*, portant la date du 16 juin 1866 et à moi adressé par l'Honorable Cour du Quatrième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane dans et pour la paroisse St-Jean-Baptiste, dans l'affaire ci-dessus intitulée,

J'offrirai en vente publique à l'encan à la Maison de Cour de cette paroisse,

LE SAMEDI, 1er SEPTEMBRE 1866
à onze heures du matin :

Un certain jugement rendu dans la Cour ci-dessus mentionnée le 21 avril 1866, contre Pierre Roussel, tuteur, en faveur d'Edouard Roussel, pour la somme de douze mille trois cent trente-sept piastres et quatre-vingts sous ($12,337.80|100) avec intérêt légal à partir du 12 juillet 1862, avec privilège sur la propriété mobilière, et hypothèque légale sur la propriété immobilière appartenant à Pierre Roussel et possédée par lui, depuis le 29 juillet 1837. Et les frais.

CONDITIONS :

COMPTANT SUR LES LIEUX

Paroisse St-Jean Baptiste, 25 juillet 1866.

U. JACOB,
shérif.

28jlet

STATE OF LOUISIANA

PARISH OF ST. JOHN THE BAPTIST

Fourth Judicial District Court

—No. 150—

JOSEPH THOMAS POLLET
vs
EDOUARD ROUSSEL

By virtue of a writ of fieri facias, bearing date June 16th 1866, to me directed by the honorable the Fourth Judicial District Court of the State of Louisiana, in and for the parish of St. John the Baptist, in the above entitled suit.

I will proceed to sell at public auction at the Court House of this parish,

ON SATURDAY THE 1st DAY OF SEPTEMBER 1866
AT 11 O'CLOCK A. M.,

A certain judgment rendered by the above mentioned Court on the 21st April 1866, against Pierre Roussel tutor in favor of Edouard Roussel for the sum of twelve thousand three hundred and thirty seven dollars and eighty cents (12,337 80|100) with legal interest from the 12th july 1862, with privilege on the moveable and legal mortgage on the immoveable property owned and possessed by Pierre Roussel since the 29 july 1837, and costs.

TERMS :

CASH ON THE SPOT

Parish of St. John the Baptist, july 28th 1866.

U. JACOB,
Sheriff.

UN BON ECONOME

désirerait trouver de l'emploi sur une habitation sucrière. Dix années d'expérience lui ont appris tous les secrets de la culture et les meilleurs procédés de fabrication.

S'adresser aux bureaux du ournal.

St-Jean-Baptiste, 19 ma 1866

WESTERN PRODUCE

MAX BECNEL

St-Jean-Baptiste, r. droite, Post Office.

Assortiment complet de
Groceries, Provisions,
Vins, Liqueurs, Cigares, Tabacs
[Conserves de toutes sortes,
&c, &c, [&c.

24fla

M. H. CHURCH. J. A. DRUILHET.

CHURCH & DRUILHET

COMMISSION MERCHANTS

Groceries and Western Produce,

[Plantation Supplies.

133 GRAVIER Street,—*New Orleans.*

3marchly

NOTICE TO TAX PAYERS

The State and parish tax for the year 1865 is due. All tax payers are requested to call at my office, at the Court House, and settle, within the thirty days following the date of the present notice, in default of which they will be liable to the penalties prescribed by law. All persons pursuing any trade, profession, &c., requiring a license, are requested to pay it within thirty days.

Parish of St. John the Baptist August 11th 1866.

U. JACOB,
sheriff.

AVIS AUX CONTRIBUABLES

La taxe d'Etat et de paroisse pour l'année 1865 est due. les contribuables sont priés de venir la payer à mon bureau, à la Maison de Cour, dans les trente jours qui suivront la date du présent avis, à défaut de quoi ils seront sujets aux pénalités prescrites par la loi. Toutes les personnes qui exercent un métier, commerce, profession, &c., exigeant une licence, sont priés de la payer dans le même délai.

Paroisse Saint-Jean-Baptiste, 11 août 1866.

U. JACOB,
shérif.

JULIAN MICHEL

ATTORNEY AND COUNSELLOR AT LAW

24 Royal St. (up stairs) N. O.

Will practice his profession in the Parishes of St. Charles, St. John the Baptist and St. James.

Prompt attention given to Succession matters. jly17

HARPER'S WEEKLY

NEW YORK

PUBLISHED EVERY SATURDAY

TERMS :

One copy, one year, $4.00.
do. three months, 1.00.

Advertisements : $1.50 per line for inside, and $2.00 per line for outside advertisements, each insertion.

The bound volumes of "Harper's Weekly" from the commencement will be sent to any part of the United States, free of carriage, upon the receipt of the price, viz :

Cloth binding.. $ 7.00 per Volume.
Half Morocco.. 10.00 "

Each Volume contains One Year.

HARPER & BROTHERS,
publishers,
Franklin Square, New York.

J. BOSSIER

AVOCAT

exerce dans les paroisses St Charles, St-Jean-Baptiste, St-Jacques et Ascension.

Bureau à St-Jean-Baptiste, Edgar P. O.

18n

J. K. GAUDET. ALFRED ROMAN.

GAUDET & ROMAN

ATTORNEYS AT LAW

St. James Parish, La.,

will attend to legal business in the Fourth o 286m Judicial District.

JULIEN MICHEL

AVOCAT

rue Royale, 24, au premier

NOUVELLE-ORLEANS

exercera sa profession dans les paroisses St-Charles, St-Jean-Baptiste et St-Jacques.

Il se chargera de toutes les affaires de succession.

FINE CATTLE

SHEEP, HOGS AND CASHMERE GOATS

BRED AND FOR SALE BY

ROBERT W. SCOTT

NEAR FRANKFORT, KY.

Who has been in the same business and on the same farm for over thirty years.

All animals carefully selected and shipped. Cattle under good halters, and other stock in cages, with feed &c., &c., &c.

Will be pleased to receive orders from all old friends in the South.

L. BODET. P. GUEYDAN. } N. O. F. GUEYDAN. NEW YORK.

RED STORE No. 1

BODET & GUEYDAN BROTHERS

NEW ORLEANS

Between the two markets nearest to the Vegetable Market

Direct Importation of French English & American

DRY GOODS

MM. Bodet & Gueydan brothers beg leave to inform their numerous friends that they have just formed an association for the direct Importation of French, English & American Dry Goods. Orders from country merchants promptly and faithfully attened to. Prices very moderate.

CORNIBÉ & LEBLANC

MAGASIN D'HABILLEMENTS

265, Vieille-Levée,

Entre St-Philippe & Ursulines, Nlle Orléans.

VÊTEMENTS, BOTTES, SOULIERS, MALLES,

et marchandises sèches de toute sorte POUR HOMMES.

CORNIBÉ & LEBLANC

DEALERS IN

CLOTHING, BOOTS, SHOES, TRUNKS, &c.

AND

GENTLEMEN'S FURNISHING GOODS

No. 265 Old Levee,

Between St. Philip and Ursulines streets, NEW ORLEANS.

my3

L. BODET. P. GUEYDAN. } N. O. F. GUEYDAN. NEW YORK.

MAISON ROUGE No 1.

BODET & GUEYDAN FRERES

NOUVELLE ORLEANS

Entre les deux marchés, près le Marché aux Legumes

Importation directe de marchandises sèches

Des meilleures fabriques françaises, anglaises et américaines

MM. Bodet & Gueydan frères ont l'honneur d'annoncer à leurs nombreux amis qu'ils viennent de former une société pour l'importation directe de marchandises sèches. Les ordres des marchands de la campagne seront remplis avec promptitude et fidélité. Prix très modérés.

CAFÉ DE L'AIGLE

St-Jean-Baptiste, rive gauche,

près de l'église Saint-Pierre.

Le CAFÉ DE L'AIGLE, propriété de M. G. Lèche, se recommande au consommateur par l'excellence de ses liqueurs. Le propriétaire a redoublé d'efforts pour se rendre de plus en plus digne du patronage dont il est l'objet. L'extension croissante de sa clientèle lui prouve que le public s'est montré bon appréciateur de son zèle et de son empressement à le servir.

5my1a

GRAND BAZAR DE LA COTE

PRÈS LA MAISON DE COUR

DE ST-JEAN-BAPTISTE

RIVE DROITE

Tenu par J.-B. CAIRE.

Assortiment complet de marchandises sèches importées des meilleures fabriques d'Europe et d'Amérique.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS
Groceries, Quincaillerie, Faïence, Porcelaine
PARFUMERIE
VINS—LIQUEURS—TABACS
et en général
toutes provisions d'habitation et de ménage.

3mrela

M. H. CHURCH. J. A. DRUILHET.

CHURCH & DRUILHET

MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES

Groceries et Produits de l'Ouest,

Fournitures d'Habitation.

133, RUE GRAVIER, — *Nlle-Orléans.*

JOHNSON, DENIS, BERAULT & LEGENDRE

AVOCATS

16, rue Carondelet, Nouvelle-Orleans,

[et paroisse St-Jacques.

Les soussignés se sont associés pour l'exercice de leur profession devant les Cours de la Nouvelle Orléans. Ils exerceront également dans les 3e, 4e et 5e districts judiciaires, comprenant les paroisses St-Charles, St-Jean-Baptiste, St-Jacques, Ascension, Assomption Lafourche, Terrebonne et Ste-Marie ; aussi les paroisses Iberville, et Est et Ouest-Bâton-Rouge.

CHARLES-ANDREW JOHNSON.
HENRY DENIS.
ST-MAURICE BERAULT.
EMILE LEGENDRE.

Bureau à St-Jacques, rive droite, chez M. EMILE LEGENDRE.

ON DEMANDE

De bons charpentiers pour travailler à la construction de Notre-Dame-du-Rosaire, la nouvelle église de St Charles Les ouvriers recevront un salaire libéral.

S'adresser à St-Charles, rive droite, sur l'habitation F. BOUGÈRE.

Paroisse St-Charles 18 août 1866.

WANTED

Good carpenters to build the new St. Charles Church (Notre-Dame-du-Rosaire). Liberal wages will be paid.

Apply to the undersigned, St-Charles, right bank. F. BOUGÈRE.

St-Charles, August 18th, 1866.

ANIMAUX DE RACE

MOUTONS, COCHONS, CHEVRES DE CACHEMIRE.

ÉLEVÉS ET A VENDRE PAR

ROBERT W. SCOTT

PRES DE FRANKFORT, KY.

Les animaux sont choisis et expédiés avec le plus grand soin, les bêtes à cornes sont attachés avec de bonnes cordes ; les autres animaux sont envoyés dans des cages. Tous sont pourvus d'une nourriture saine et abondante pour le trajet.

M. Scott recevra avec plaisir et remplira avec fidélité les ordres qui lui seront adressés par ses vieux amis du Sud.

C. DUHAMEL

OPTICIEN

No. 46, rue de Chartres, No. 46,

NOUVELLE-ORLEANS

Thermomètres, Baromètres, Quadrants, Boussoles,
Lunettes, Longues-vues,
Instruments d'optique de toutes sortes,
Boîtes de mathématiques, &c.
&c., &c., &c., &c.

JULES B. TREPAGNIER

AUCTIONEER

ST-CHARLES,—left bank

...ure.—Mais, Monsieur le Maréchal, je vous prie de remarquer que je n'ai point soulevé cette question ; je ne viens point vous contredire à cet égard ; il s'agit des chiens de Dijon seulement, d'une ville policée, où l'industrie est florissante, où la police est bien faite, où les relations sont faciles, où l'instruction est organisée, où l'aveugle trouve un asile et des guides, et où le convoi du pauvre est toujours suivi de quelque vieux camarade. En vérité, si les destinées de la civilisation dépendaient encore de la présence du chien, ce serait à désespérer de l'intelligence et du cœur de l'homme !

La fidélité et le dévouement du chien, qui attendrissent si fort le cœur des hommes sensibles, ne sont-ils pas encore des arguments contre lui-même ? Car, enfin, ce dévouement et cette fidélité, manquent de discernement, sont aveugles, et profitent aussi bien au coquin qu'à l'honnête homme.—Entre les mains de celui-ci, le chien sera honnête et bon, et ne servira que de bonnes intentions ;—mais, entre les mains du marmiteur, du braconnier, de voleur, du meurtrier, ne sera-t-il pas un instrument de carnage, de vol, d'assassinat ?—un auxiliaire du génie du mal ?—Plus son dévouement sera grand, dans ce cas, plus il sera dangereux !

L'amitié, ce sentiment sublime, ne consiste pas dans une aveugle obéissance, dans une perpétuelle flatterie.—La vraie amitié discerne, juge et choisit, et c'est par cette indépendance qu'elle est vraiment digne de nos cœurs. Elle réprimande et châtie même nos discours ou notre action. Elle nous élève ainsi vers la raison et la vertu, tandis que la complaisance servile n'est propre qu'à nous pervertir et à nous corrompre.

Enfin, Monsieur le Maréchal, vous avez fait de mon écrit, une question toute personnelle, devant laquelle je m'incline avec le plus profond respect, mais devant laquelle je ne veux pas reculer non plus. Moi aussi, je ne crains pas de déclarer, c'est un sentiment personnel qui m'a animé lorsque j'ai écrit ma brochure :—d'abord, je suis père de famille, j'ai des parents, des amis, et, lorsque j'ai tremblé pour eux, lorsque j'ai signalé le danger qui les entourait, je ne crois pas avoir mérité le titre de *bourreau*. Je ne crois pas que, pour m'avoir donné lui que la voix de l'humanité, je sois devenu indigne, *calomniateur*, incapable de comprendre un attachement pur et désintéressé.

Goëthe, dont l'antipathie pour le chien était si prononcée qu'elle allait jusqu'à l'exaspération, et qu'il en fit la personnification du mal ; Rousseau notre compatriote, (à la mémoire duquel on prépare en ce moment de si belles fêtes à Dijon), et dont l'aversion, non moins grande, alla, un jour, jusqu'à lui faire jeter par la fenêtre l'épagneul d'une comtesse, mais prétexta qu'il aboyait faux ;—et tant d'autres, non moins recommandables, que je pourrais citer, manquaient-ils donc de cœur, et étaient-ils donc dénués de sentiment ?

Buffon a fait une apologie admirable du chien, je le reconnais avec vous, mais, d'accord avec la conscience humaine, avec les traditions sacrées, avec Dieu, Il a placé l'homme bien au-dessus de tous les autres êtres ; il en a fait le couronnement superbe de l'œuvre divine ; il l'a déclaré roi de la création. La cause de l'homme est donc sacrée, et la défendre n'est point une honte, c'est un devoir !

Mais, je veux entrer plus directement dans le fait qui m'est personnel : l'année dernière, un de mes meilleurs amis fut mordu en plaquant par un chien errant, soupçonné d'hydrophobie. (On s'était trompé, heureusement !) Je souffris plus que lui, peut-être, de ses anxiétés, de ses angoisses, que je ne saurais décrire.

De ce jour, ma *rapidité* se dressa dans mon esprit, je résolus de saisir la première circonstance pour la publier.

Si mon sentiment pour mon ami n'est pas supérieur à celui de l'homme pour le chien, je me condamne !

Je suis, avec un profond respect,

Monsieur le Grand Maréchal,

de Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

N. FÉTU.

Notre réponse à la réplique

Le carnet de Fortunio

13 Juin 1866.

Hésiterez-vous ?...

Si j'hésiterai !... jour de Dieu !...

Je commence d'abord, cher monsieur Fétu, par vous déclarer que je n'aime pas les questions ainsi posées.—Je veux avoir le temps de réfléchir et de peser le pour et le contre avant de me prononcer.

Tuer mon chien ! vous dites bien bon. Je suis certain que cette action ne vous laisserait pas indifférent, et que vous me la verriez commettre avec infiniment de plaisir ; mais je suis désolé de ne pouvoir, en cette circonstance, vous être aussi agréable que je le désirerais.

Venez ici, bon Solférin, venez vers ce maître.—Non, il n'a pas de chien, celui qui demande l'extermination de ta race ; car s'il avait vu une fois seulement tes yeux intelligents, tes formes gracieuses, ta robe soyeuse et ton allure souple et légère, il aurait hésité deux fois avant de demander ta mort.

J'aime mon chien,—j'ai dit mon, et non pas les, je tiens essentiellement à bien signaler cette nuance.—Ce n'est pas moi pourtant qui l'ai élevé ; mais, dès la première rencontre, il s'est établi entre nous une sympathie et une amitié que le temps et les événements n'ont fait qu'augmenter.

Quoi qu'il puisse en coûter à mon amour propre, je veux raconter son histoire.—L'année dernière, je fus invité par Victorien, un de mes cousins qui habite la Haute-Marne, à l'ouverture de la chasse.—Un de mes amis me prêta un fusil et son chien, et je partis complètement équipé et harnaché pour la circonstance.

Je suis, comme tous ceux du reste qui pratiquent peu, un piètre chasseur et un triste tireur.—Au moment d'entrer en chasse, je m'en confessai à Victorien.—Sois tranquille, me dit-il, il y a du gibier en abondance, tu as un bon chien, et c'est bien le diable si tu rentres bredouille.

Dix minutes après cette conversation, une compagnie de perdreaux part à quinze pas et je tire... Le chien tourne la tête vers moi.—Non, de ma vie je n'oublierai l'expression de son regard. Cependant il se met de nouveau en quête : —deuxième compagnie, deuxième coup de fusil... le chien fait demi-tour et disparaît derrière un *meurger*.—En vain je siffle, j'appelle, l'écho seul répond à ma voix.—Le soir je rentrai bredouille.—On épuise à mon endroit tout le répertoire connu, et un bon ami inventa même à mon usage particulier une scie: *et ton chien?*—Le lendemain je recevais de mon ami de Dijon un petit mot ainsi conçu : "Sois sans "inquiétude, Médor est rentré hier soir..." Le mesure était comble.

(La fin au prochain numéro.)